

Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Jeudi 25 mars 2021

L'An Deux Mil Vingt et Un, jeudi 25 mars à vingt heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du vendredi 19 mars 2021 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Madame Josyane BERTIN, Adjointe au Maire, a été désignée Secrétaire de Séance.

JEUDI 25 MARS 2021				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2021	03	25	00	00

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	24
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	27



CONVOCATION	19-03-2021
RÉUNION	25-03-2021
AFFICHAGE	31-03-2021
TRANSMISSION	31-03-2021
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire			1	0	0	
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			1	0	0	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			1	0	0	
	LESNARD Pierre	3è Adjoint			1	0	0	
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe			1	0	0	
	POUGET Léo	5è Adjoint			0	0	1	MONNIER Philippe
	LE RALEC Delphine	6è Adjointe			1	0	0	
	HERNOT Bruno	7è Adjoint			1	0	0	
	L'HARIDON Michelle	8è Adjoint			0	0	1	LABBÉ Henri
	AMADIEU Michel	CMD1			1	0	0	
	HUET Jean-Marie	CMD2			1	0	0	
	MAZARE Marie-Camille	CMD3			1	0	0	
	CHARLOT Karine	Conseillère			1	0	0	
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			1	0	0	
	DONNARD Roxane	Conseillère			1	0	0	
	DURAND Philippe	Conseiller			1	0	0	
	GUINARD Brigitte	Conseillère			1	0	0	
	LANCESSEUR Christian	Conseiller			1	0	0	
MANIS Cécile	Conseillère			1	0	0		
PILVEN Patrice	Conseiller			1	0	0		
RAULT Gabriel	Conseiller			1	0	0		
TOMBETTE Yves	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	Conseillère			1	0	0	
	DETREZ Nicole	Conseillère			1	0	0	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			0	0	1	DETREZ Nicole
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		13		24	0	3	

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> COMPTE ADMINISTRATIF BUDGÉTAIRE 2020 <input type="checkbox"/> BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	01	1A	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'adoption du Compte Administratif du **Budget Général de la Commune** au titre de **l'exercice budgétaire 2020**.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020								
CA 2020	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020			
DF	7 276 086,00	5 057 859,61	70%	2 218 226,39				
RF	7 276 086,00	7 320 073,21	101%	-43 987,21				
Solde SF		2 262 213,60		-2 262 213,60				
DI	4 720 682,00	2 648 603,69	56%	2 072 078,31		355 729,00		
RI	4 720 682,00	1 808 397,87	38%	2 912 284,13		307 697,00		
Solde SI		-840 205,82		840 205,82		-48 032,00		
DT	11 996 768,00	7 706 463,30	64%	4 290 304,70		355 729,00		
RT	11 996 768,00	9 128 471,08	76%	2 868 296,92		307 697,00		
Solde Global		1 422 007,78		-1 422 007,78		-48 032,00		

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-2					REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-1			
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA
DF 002								
RF 002	1 025 330,00	1 025 330,61	100%	-0,61		1 373 975,78	1 373 975,78	34%
DI 001	392 671,00	392 670,40	100%	0,60		849 321,63	849 321,63	116%
RI 001						26 603,24	26 603,24	
RI 1068	557 516,00	557 515,40	100%	0,60		888 237,82	888 237,82	59%

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Compte Administratif 2020 du Budget Général de la Commune pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE DONNER	Quitus à Monsieur Henri LABBÉ, Maire en titre ayant assuré les fonctions d'Ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 ;										
D'APPROUVER	Le Report des Engagements 2020 ci-dessus recensés à l'examen de la section d'investissement pour une inscription d'un égal montant à l'exercice 2021 ;									Solde des Engagements SI 2020 reportés en 2021	
										-48 032,00	
Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	02	00	25	00	25	25	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2021	03	25	01	1B

- BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2021
- DÉTERMINATION DES TAUX FISCAUX – 3 TAXES AVEC REBASAGE 2021 DE LA TFPB
- TAUX FONCIER BÂTI CONSOLIDÉ (ERQUY+-DEPARTEMENT) À 39,58% (TAUX DE RÉFÉRENCE)

Monsieur le Maire expose que l'assemblée doit se prononcer sur le niveau des taux fiscaux communaux applicables au **nouvel exercice budgétaire 2021**, et rappelle que la taxe professionnelle (remplacée au 01-01-2010 par la Contribution Économique Territoriale) ainsi que la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ont été transférées à la Communauté de Communes Côte de Penthièvre à compter du 1^{er} janvier 2001, cette dernière ayant été intégrée au 01-01-2017 à la nouvelle entité intercommunale « Lamballe Terre & Mer ».

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux fiscaux antérieurs à périmètre constant, attendu que **le transfert de la taxe départementale du foncier bâti en substitution de la THRP¹, se traduit par une consolidation de la valeur nominale agrégée des anciens taux communaux et départementaux à 39,58% (taux de référence).**

Taux Fiscaux Communaux	POUR MÉMOIRE EXERCICE 2020	PROPOSITION RECONDUCTION	BUDGET PRIMITIF TAUX 2021
Taxe d'Habitation (THRS+LVC) (Taux figé)	15,60%	15,60%	15,60%
Foncier Bâti (Base Communale 2020)	20,05%	20,05%	20,05%
Foncier Bâti (Taux Départemental Transféré)	19,53%	19,53%	19,53%
Foncier Bati Consolidé (Taux de Référence)	39,58%	39,58%	39,58%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	45,13%	45,13%	45,13%

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPLIQUER les **taux 2021** des trois taxes fiscales communales pour les niveaux ci-dessus proposés (reconduction des taux antérieurs), attendu que **le taux agrégé du Foncier Bâti s'établit à périmètre constant**, c'est-à-dire qu'il détermine une valeur consolidée des taux communal et départemental, sans majoration fiscale. (NB : le Taux Foncier Bâti de Référence est affecté d'un coefficient correcteur qui fige le produit fiscal N-1 recalculé pour compenser la suppression de la THRP. La perte de THRP est calculée par application du taux 2017 sur les bases 2020.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

¹ THRP : Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2021 <input type="checkbox"/> BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	01	1C	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2021** du **Budget général** de la Commune. Avant de confier la parole à Monsieur Philippe MONNIER qu'il invite à présenter les comptes, il rappelle que le budget présenté **se conforme aux Orientations Budgétaires exposées lors de la séance du Conseil du 25-02-2021**. Au regard des impératifs attachés à la réalisation des différents équipements, Monsieur le Maire propose au terme de la discussion, d'accepter le volume d'investissements proposé, lequel demeure compatible avec les capacités budgétaires de la Commune.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2021 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR / BP N-1
DF	7 276 086,00	5 057 859,61	70%	2 218 226,39		8 487 225,00	8 487 225,00	16,6%
RF	6 250 756,00	6 294 742,60	101%	-43 986,60		8 487 225,00	8 487 225,00	16,6%
SOLDE	-1 025 330,00	1 236 882,99	-121%	-2 262 212,99				
DI	4 328 011,00	2 255 933,29	52%	2 072 077,71	355 729,00	8 140 827,00	8 496 556,00	80,0%
RI	4 720 682,00	1 808 397,87	38%	2 912 284,13	307 697,00	8 188 859,00	8 496 556,00	80,0%
SOLDE	392 671,00	-447 535,42	-114%	840 206,42	-48 032,00	48 032,00		%

AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / AU CENTIME					AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / A L'EURO			
Récap.	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA
DF 002								
RF 002		1 373 975,78	1 373 975,78	34,00%		1 373 975,00	1 373 975,00	34,00%
DI 001		849 321,63	849 321,63	116,29%		849 322,00	849 322,00	116,29%
RI 001		26 603,24	26 603,24			26 604,00	26 604,00	
RI 1068		888 237,82	888 237,82	59,32%		888 238,00	888 238,00	59,32%

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2021 du Budget Général de la Commune pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;											
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;											
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :										Au Crédit du compte 1068-SI	
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION				DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre	
27	24	03	00	27	00	05	22	00	22	22	00	
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION				DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre	
27	24	03	00	27	00	05	22	00	22	22	00	

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> COMPTE ADMINISTRATIF BUDGÉTAIRE 2020 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE MUNICIPALE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	02	00	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'adoption du Compte Administratif du **Budget Annexe de la Cuisine Centrale** au titre de **l'exercice budgétaire 2020**.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 janvier 2021, il a été décidé de supprimer le budget annexe de la cuisine centrale municipale sous nomenclature M14 à la date du 31 décembre 2020. L'actif, le passif, les restes à recouvrer ainsi que les excédents de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture du budget 2020 sont transférés dans leur intégralité au budget général. Le résultat global à la clôture représente une somme totale de **35.719,05 €** (SF-002 : **9.115,81 €** + SI-001 : **26.603,24 €**).

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020								
CA 2020	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020			
DF	222 508,00	172 681,61	78%	49 826,39				
RF	222 508,00	181 797,42	82%	40 710,58				
Solde SF		9 115,81		-9 115,81				
DI	28 481,00	1 493,64	5%	26 987,36				
RI	28 481,00	28 096,88	99%	384,12				
Solde SI		26 603,24		-26 603,24				
DT	250 989,00	174 175,25	69%	76 813,75				
RT	250 989,00	209 894,30	84%	41 094,70				
Solde Global		35 719,05		-35 719,05				
AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-2					REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-1			
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA
DF 002 RF 002	20 208,00	20 208,30	100%	-0,30		9 115,81	9 115,81	-54,89%
DI 001 RI 001	13 346,00	13 346,43	100%	-0,43		26 603,24	26 603,24	99,33%
RI 1068								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe de la Cuisine Centrale Municipale pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE DONNER	Quitus à Monsieur Henri LABBÉ, Maire en titre ayant assuré les fonctions d'Ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 .										
Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	02	00	25	00	25	25	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2021 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE M4 HT DES CAMPINGS MUNICIPAUX (SPIC)
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	03	00	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2021** du **Budget Annexe M4 des Campings Municipaux**.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2021 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR / BP N-1
DF						338 800,00	338 800,00	
RF						338 800,00	338 800,00	
SOLDE								
DI						142 838,00	142 838,00	
RI						142 838,00	142 838,00	
SOLDE								

***Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe M4 des Campings Municipaux pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires.										
VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTÉ DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

***Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021***

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> COMPTE ADMINISTRATIF BUDGÉTAIRE 2020 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE D'ERQUY CENTRE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	04	1A	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'adoption du Compte Administratif du **Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Centre** au titre de **l'exercice budgétaire 2020**.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020					
CA 2020	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020
DF	166 917,00	74 602,72	45%	92 314,28	
RF	166 917,00	152 885,98	92%	14 031,02	
Solde SF		78 283,26		-78 283,26	
DI	113 692,00	29 964,33	26%	83 727,67	
RI	113 692,00	35 943,72	32%	77 748,28	
Solde SI		5 979,39		-5 979,39	
DT	280 609,00	104 567,05	37%	176 041,95	
RT	280 609,00	188 829,70	67%	91 779,30	
Solde Global		84 262,65		-84 262,65	

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-2				REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-1				
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA
DF 002								
RF 002	82 657,00	82 658,36	100%	-1,36		78 283,26	78 283,26	-5,29%
DI 001	5 344,00	5 343,32	100%	0,68				
RI 001						5 979,39	5 979,39	
RI 1068	5 344,00			5 344,00				

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Centre pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE DONNER	Quitus à Monsieur Henri LABBÉ, Maire en titre ayant assuré les fonctions d'Ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 ;										
D'APPROUVER	Le Report des Engagements 2020 ci-dessus recensés à l'examen de la section d'investissement pour une inscription d'un égal montant à l'exercice 2021 ;									Solde des Engagements SI 2020 reportés en 2021	
	Sans Objet										
Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	02	00	25	00	25	25	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2021 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE D'ERQUY CENTRE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	04	1B	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2021** du **Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Centre**.

Avant de confier la parole à Monsieur PHILIPPE MONNIER qu'il invite à présenter les comptes, il rappelle que le budget ci-après proposé **se conforme aux orientations budgétaires exposées lors de la séance du Conseil du 25-02-2021.**

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2021 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR / BP N-1
DF	166 917,00	74 602,72	45%	92 314,28		149 683,00	149 683,00	-10%
RF	166 917,00	152 885,98	92%	14 031,02		149 683,00	149 683,00	-10%
SOLDE		78 283,26		-78 283,26				
DI	113 692,00	29 964,33	26%	83 727,67		97 662,00	97 662,00	-14%
RI	113 692,00	35 943,72	32%	77 748,28		97 662,00	97 662,00	-14%
SOLDE		5 979,39		-5 979,39				

AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / AU CENTIME					AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / A L'EURO			
Récap.	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA
DF 002								
RF 002		78 283,26	78 283,26	-5,29%		78 283,00	78 283,00	-5,29%
DI 001								
RI 001		5 979,39	5 979,39			5 979,00	5 979,00	
RI 1068								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Centre pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;										
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :										Au Crédit du compte 1068-SI
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> COMPTE ADMINISTRATIF BUDGÉTAIRE 2020 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE D'ERQUY LES HÔPITAUX
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	04	2A	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'adoption du Compte Administratif du **Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Les Hôpitaux** au titre de l'**exercice budgétaire 2020**.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020					
CA 2020	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020
DF	43 659,00	34 249,12	78%	9 409,88	
RF	43 659,00	31 923,08	73%	11 735,92	
Solde SF		-2 326,04		2 326,04	
DI	34 998,00	23 777,41	68%	11 220,59	
RI	34 998,00	34 998,02	100%	-0,02	
Solde SI		11 220,61		-11 220,61	
DT	78 657,00	58 026,53	74%	20 630,47	
RT	78 657,00	66 921,10	85%	11 735,90	
Solde Global		8 894,57		-8 894,57	

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-2				REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-1				
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA
DF 002						2 326,04	2 326,04	
RF 002	1 499,00	1 499,31	100%	-0,31				
DI 001								
RI 001	17 698,00	17 698,02	100%	-0,02		11 220,61	11 220,61	-36,60%
RI 1068								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Les Hôpitaux pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE DONNER	Quitus à Monsieur Henri LABBÉ, Maire en titre ayant assuré les fonctions d'Ordonnateur à la clôture de l' exercice budgétaire 2020 ;										
D'APPROUVER	Le Report des Engagements 2020 ci-dessus recensés à l'examen de la section d'investissement pour une inscription d'un égal montant à l'exercice 2021 ;									Solde des Engagements SI 2020 reportés en 2021	
										Sans Objet	
Sens de la Décision			Approbation				Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	02	00	25	00	25	25	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2021 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE D'ERQUY LES HOPITAUX
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	04	2B	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2021** du **Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Les Hôpitaux**.

Avant de confier la parole à Monsieur PHILIPPE MONNIER qu'il invite à présenter les comptes, il rappelle que le budget ci-après proposé **se conforme aux Orientations Budgétaires exposées lors de la séance du Conseil du 25-02-2021.**

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2021 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR / BP N-1
DF	43 659,00	34 249,12	78%	9 409,88		32 900,00	32 900,00	-24,6%
RF	43 659,00	31 923,08	73%	11 735,92		32 900,00	32 900,00	-24,6%
SOLDE		-2 326,04		2 326,04				
DI	34 998,00	23 777,41	68%	11 220,59		11 220,00	11 220,00	-67,9%
RI	34 998,00	34 998,02	100%	-0,02		11 220,00	11 220,00	-67,9%
SOLDE		11 220,61		-11 220,61				

AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / AU CENTIME					AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / A L'EURO			
Récap.	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA	REPORT 2020	VAR. BP 2020	PRIMITIF 2020	VAR BP / CA
DF 002		2 326,04	2 326,04			2 327,00	2 327,00	
RF 002								
DI 001								
RI 001		11 220,61	11 220,61	-36,60%		11 220,00	11 220,00	-36,60%
RI 1068								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy Les Hôpitaux pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;										
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :										Au Crédit du compte 1068-SI
	Sans Objet										
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> COMPTE ADMINISTRATIF BUDGÉTAIRE 2020 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SAINT-PABU
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	05	1A	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'adoption du Compte Administratif du **Budget Annexe du Lotissement Saint-Pabu** au titre de **l'exercice budgétaire 2020**.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020					
CA 2020	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2021
DF	87 032,00	87 031,34	100%	0,66	
RF	87 032,00			87 032,00	
Solde SF		-87 031,34		87 031,34	
DI					
RI					
Solde SI					
DT	87 032,00	87 031,34	100%	0,66	
RT	87 032,00			87 032,00	
Solde Global		-87 031,34		87 031,34	

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-2				REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-1				
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA
DF 002	87 032,00	87 031,34	100%	0,66		87 032,00	87 032,00	
RF 002								
DI 001								
RI 001								
RI 1068								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe du Lotissement Saint-Pabu pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE DONNER	Quitus à Monsieur Henri LABBÉ, Maire en titre ayant assuré les fonctions d'Ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 ;										
D'APPROUVER	Le Report des Engagements 2020 ci-dessus recensés à l'examen de la section d'investissement pour une inscription d'un égal montant à l'exercice 2021 ;									Solde des Engagements SI 2020 reportés en 2021	
										Sans Objet	
Sens de la Décision			Approbation				Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	02	00	25	00	25	25	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2021 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SAINT-PABU
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	05	1B	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2021** du **Budget Annexe du Lotissement Saint-Pabu**.

Avant de confier la parole à Monsieur PHILIPPE MONNIER qu'il remercie de présenter les comptes, il rappelle que la commercialisation des terrains cessibles est achevée.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2021 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR / BP N-1
DF	87 032,00	87 031,34	100%	0,66		87 032,00	87 032,00	
RF	87 032,00			87 032,00		87 032,00	87 032,00	
SOLDE		-87 031,34		87 031,34				
DI								
RI								
SOLDE								

AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / AU CENTIME					AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / A L'EURO			
Récap.	REPORT 2020	VAR. BP 2020	PRIMITIF 2020	VAR BP / CA	REPORT 2020	VAR. BP 2020	PRIMITIF 2020	VAR BP / CA
DF 002		87 031,34	87 031,34			87 032,00	87 032,00	
RF 002								
DI 001								
RI 001								
RI 1068								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe du Lotissement Saint-Pabu pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;										
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :									Au Crédit du compte 1068-SI	
										Sans Objet	
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> COMPTE ADMINISTRATIF BUDGÉTAIRE 2020 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA COUTURE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	06	1A	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'adoption du Compte Administratif du **Budget Annexe du Lotissement La Couture** au titre de **l'exercice budgétaire 2020**.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020					
CA 2020	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2021
DF	75 000,00			75 000,00	
RF	75 000,00			75 000,00	
Solde SF					
DI	82 573,00	7 572,59	9%	75 000,41	
RI	82 573,00			82 573,00	
Solde SI		-7 572,59		7 572,59	
DT	157 573,00	7 572,59	5%	150 000,41	
RT	157 573,00			157 573,00	
Solde Global		-7 572,59		7 572,59	

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-2				REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-1				
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA
DF 002								
RF 002								
DI 001	7 573,00	7 572,59	100%	0,41		7 572,59	7 572,59	
RI 001								
RI 1068								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe du Lotissement La Couture pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE DONNER	Quitus à Monsieur Henri LABBÉ, Maire en titre ayant assuré les fonctions d'Ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 ;										
D'APPROUVER	Le Report des Engagements 2020 ci-dessus recensés à l'examen de la section d'investissement pour une inscription d'un égal montant à l'exercice 2021 ;									Solde des Engagements SI 2020 reportés en 2021	
										Sans Objet	
Sens de la Décision			Approbation				Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	02	00	25	00	25	25	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2021 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA COUTURE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	06	1B	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2021** du **Budget Annexe du Lotissement La Couture**.

Avant de confier la parole à Monsieur PHILIPPE MONNIER qu'il invite à présenter les comptes, il rappelle que la prévision est conforme aux dernières estimations techniques.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2021 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR / BP N-1
DF	75 000,00			75 000,00		75 000,00	75 000,00	
RF	75 000,00			75 000,00		75 000,00	75 000,00	
SOLDE								
DI	82 573,00	7 572,59	9%	75 000,41		82 573,00	82 573,00	
RI	82 573,00			82 573,00		82 573,00	82 573,00	
SOLDE		-7 572,59		7 572,59				

AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / AU CENTIME					AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / A L'EURO			
Récap.	REPORT 2020	VAR. BP 2020	PRIMITIF 2020	VAR BP / CA	REPORT 2020	VAR. BP 2020	PRIMITIF 2020	VAR BP / CA
DF 002								
RF 002								
DI 001		7 572,59	7 572,59			7 573,00	7 573,00	
RI 001								
RI 1068								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe du Lotissement La Couture pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;										
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :										Au Crédit du compte 1068-SI
	Sans Objet										
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> COMPTE ADMINISTRATIF BUDGÉTAIRE 2020 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ROCHETTES
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	07	1A	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'adoption du Compte Administratif du **Budget Annexe du Lotissement Les Rochettes** au titre de **l'exercice budgétaire 2020**.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020					
CA 2020	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2021
DF	160 000,00			160 000,00	
RF	160 000,00			160 000,00	
Solde SF					
DI	160 000,00			160 000,00	
RI	160 000,00			160 000,00	
Solde SI					
DT	320 000,00			320 000,00	
RT	320 000,00			320 000,00	
Solde Global					

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-2				REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS N-1				
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR BP / CA
DF 002								
RF 002								
DI 001								
RI 001								
RI 1068								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe du Lotissement Les Rochettes pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE DONNER	Quitus à Monsieur Henri LABBÉ, Maire en titre ayant assuré les fonctions d'Ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 ;										
D'APPROUVER	Le Report des Engagements 2020 ci-dessus recensés à l'examen de la section d'investissement pour une inscription d'un égal montant à l'exercice 2021 ;									Solde des Engagements SI 2020 reportés en 2021	
										Sans Objet	
Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	02	00	25	00	25	25	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2021 <input type="checkbox"/> BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ROCHETTES
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	07	1B	

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et à l'adoption du **Budget Primitif 2021** du **Budget Annexe du Lotissement Les Rochettes**.

Avant de confier la parole à Monsieur PHILIPPE MONNIER qu'il invite à présenter les comptes, il rappelle que la prévision est conforme aux dernières estimations techniques.

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2021 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	Taux d'Exé	RESTE 2020	REPORT 2020	VAR. BP 2021	PRIMITIF 2021	VAR / BP N-1
DF	160 000,00			160 000,00		225 000,00	225 000,00	40,6%
RF	160 000,00			160 000,00		225 000,00	225 000,00	40,6%
SOLDE								
DI	160 000,00			160 000,00		225 000,00	225 000,00	40,6%
RI	160 000,00			160 000,00		225 000,00	225 000,00	40,6%
SOLDE								

AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / AU CENTIME					AFFECTATION 2021 DES RÉSULTATS 2020 / A L'EURO			
Récap.	REPORT 2020	VAR. BP 2020	PRIMITIF 2020	VAR BP / CA	REPORT 2020	VAR. BP 2020	PRIMITIF 2020	VAR BP / CA
DF 002								
RF 002								
DI 001								
RI 001								
RI 1068								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ADOPTER	le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe du Lotissement des Rochettes pour les soldes et valeurs ci-dessus définis, dont le détail est joint à la présente ;										
DE VOTER	l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes par chapitre et opération budgétaire au plus haut niveau de regroupement pour les deux sections du budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits au sein desdits chapitres ou opérations votés comme tels, afin d'ajuster le cas échéant, les écritures comptables au regard des exigences budgétaires ;										
D'APPROUVER	la Reprise des Résultats de l'Exercice Comptable N-1 et de fixer l'affectation de l'excédent de fonctionnement au crédit de la section d'investissement de l'exercice N, dans la limite du déficit d'investissement N-1 majoré le cas échéant, du déficit des engagements N-1 reportés en année N, ce qui détermine en l'espèce un montant total net à compenser de :										Au Crédit du compte 1068-SI
	Sans Objet										
A) REPRISE DES RÉSULTATS				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00
B) VOTE DU BUDGET PRIMITIF				APPROBATION			DÉCOMPTE DES SUFFRAGES				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<input type="checkbox"/> COMPTE DE GESTION 2020 DU COMPTABLE PUBLIC AU TRÉSOR (6)
An	Mois	Jour	QN°	Subd	<input type="checkbox"/> ADÉQUATION AVEC LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
2021	03	25	08	00	<input type="checkbox"/> BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES [1+5]

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'adopter les Comptes de Gestion du Comptable Public du Trésor au titre de **l'exercice budgétaire 2020**.

En l'espèce, il s'agit, de valider la concordance des comptes du Comptable Public avec les écritures enregistrées par l'Ordonnateur au compte administratif des budgets de la Commune au sens strict. Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver lesdits Comptes de Gestion **pour les 6 budgets communaux**.

COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC							
CONFORMITÉ AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ORDONNATEUR [LE MAIRE]							
2020	01	02	03	04	05	06	07
	Budget Général	Cuisine Centrale	Port Centre	Port des Hôpitaux	Lotissement Si-Pabu	Lotissement La Couture	Lotissement Les Rochettes
	M.14 TTC	M.14 TTC	M.4 TTC	M.4 HT	M.14 HT	M.14 HT	M.14 HT
	Date CM	Date CM	Date CM	Date CM	Date CM	Date CM	Date CM
	25-03-2021	25-03-2021	25-03-2021	25-03-2021	25-03-2021	25-03-2021	25-03-2021
DF	5 057 859,61	172 681,61	74 602,72	34 249,12	87 031,34		
RF	7 320 073,21	181 797,42	152 885,98	31 923,08			
SOLDE	2 262 213,60	9 115,81	78 283,26	-2 326,04	-87 031,34		
DI	2 648 603,69	1 493,64	29 964,33	23 777,41		7 572,59	
RI	1 808 397,87	28 096,88	35 943,72	34 998,02			
SOLDE	-840 205,82	26 603,24	5 979,39	11 220,61		-7 572,59	
DT	7 706 463,30	174 175,25	104 567,05	58 026,53	87 031,34	7 572,59	
RT	9 128 471,08	209 894,30	188 829,70	66 921,10			
SOLDE	1 422 007,78	35 719,05	84 262,65	8 894,57	-87 031,34	-7 572,59	

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

DE REMERCIER les Comptables Publics du Trésor pour leur collaboration permanente dans la gestion des comptes communaux ;

D'APPROUVER Le Compte de Gestion du Comptable Public du Trésor au titre de **l'exercice budgétaire 2020** conformément à l'ensemble des valeurs et soldes ci-dessus référencés.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2021	03	25	09	00

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ICPE DÉPOSÉE
PAR LA SARL GRANIT DE GUERLESQUIN POUR LE PROJET DE RÉOUVERTURE
ET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE GRÈS ROSE A LOURTUAIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le fondement de la modification projetée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) repose sur la réouverture de la carrière du Lourtuais en vue de l'extraction et l'exploitation de grès rose d'Erquy.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2018, il avait été exposé la nécessité de modifier le périmètre d'exploitation de la carrière communale afin de garantir la pérennité d'une production de grès rose maîtrisée et raisonnée.

La justification du projet repose donc sur l'existence depuis le 5 Juillet 2016 d'un règlement AVAP transformé en Site Patrimonial Remarquable qui exige l'emploi du grès rose pour la restauration du patrimoine ancien de la commune.

Le Préfet des Côtes d'Armor a mis en place une Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne (MRAe). Cette dernière a publié son avis le 20 mars 2020 qui porte sur l'évaluation environnementale du projet dont elle reprend ci-dessous la description physique du projet ponctuée de ses interrogations/recommandations.

📌 Procédure :

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, le conseil municipal d'ERQUY doit se prononcer au plus tard **dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique** soit au plus tard le 2 avril 2021 sur la demande d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentée. Cet avis sera transmis à la Préfecture des Côtes d'Armor.

L'avis du Conseil Municipal viendra compléter la consultation du public qui s'est déroulée du **15 février 2021 au 18 mars 2021** et devra être remis au commissaire-enquêteur (Monsieur LE GOFF) dans les 15 jours de la clôture de l'enquête publique soit avant le 2 avril prochain.

A l'issue de son instruction, le commissaire-enquêteur publiera son rapport et émettra son avis. Ils conduiront le conseil municipal à prendre une délibération d'autorisation ou de refus d'autorisation de réouverture de la carrière du Lourtuais et de modification partielle de classement de la **zone Ns** (qui peut recevoir des aménagements, installations, équipements relatifs et nécessaires à la collecte et au traitement des eaux usées) et de la **zone Ng** (qui peut recevoir des aménagements, installations, équipements relatifs et nécessaires à l'exploitation des carrières). **Cette modification de classement d'une partie de la zone Ns ne nécessite pas une modification littérale du PLU, le projet ne comportant pas de constructions permanentes.**

📌 Description physique du projet :

La carrière de grès rose du Lourtuais se situe au nord de la commune d'Erquy entre le bourg et la côte, à 1,5 km du centre-ville et 1 km du Cap d'Erquy. Un secteur résidentiel débute à 30 mètres des limites de l'extraction future et 150 habitations sont présentes dans un rayon de 300 m. Cette carrière est aussi en bordure d'espaces naturels inclus dans le site Natura 2000 de Cap d'Erquy-Cap Fréhel. Elle est en grande partie incluse dans le site classé du Cap d'Erquy qui a reçu le label Grand Site de France par décision ministérielle du 24 septembre 2019.

Le projet de réouverture de la carrière du Lourtuais dont l'exploitation a cessé en 2014 en raison de la liquidation judiciaire de la société GRANI-OUEST est motivé par la mise en place sur la commune d'Erquy du règlement de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine transformé en Site Patrimonial Remarquable en 2016 exigeant l'emploi de la pierre locale qu'est le grès rose d'Erquy pour la restauration du patrimoine ancien de la commune.

Le futur exploitant a présenté :

- ↪ une demande d'autorisation d'exploiter au titre des **ICPE** ;
- ↪ une demande d'autorisation spéciale de travaux en **Site Classé** ;
- ↪ une demande de dérogation aux mesures de protection des espèces incluant une analyse des incidences au titre du réseau **Natura 2000**.

L'exploitation est prévue sur une superficie autorisée entre 0,5 et 1,2 ha pour la production d'un **volume annuel moyen de 300 m³** avec un maxima estimatif **de 400 m³, garanti par un plafond contractuel de 600 m³²** sur une **période escomptée de 30 ans** (La période contractuelle d'exploitation est actuellement fixée à 10 ans, renouvelable à la demande expresse de l'exploitant en vertu de l'article 6 de la convention de fortage annexée à l'enquête ; Cf. pages 64 à 67).

² Article 9-1 B, alinéa 3 Convention de Fortage du 24-11-2016

Les extractions projetées doivent se dérouler sur la période d'octobre à mi-février. Les activités envisagées iront des extractions par **explosif non détonant** ou **par scie à câble**, au chargement des blocs sur camion pour une **transformation distante**, sans que le lieu précis soit indiqué. La valorisation des rebuts d'exploitation sera effectuée par broyage et criblage.

📌 Interrogations/recommandations de la **MRAe** Bretagne :

L'activité projetée présente certains **aspects techniques** susceptibles de produire un impact environnemental. Sont évoqués les points suivants :

- ✓ la profondeur maximale d'extraction est de 10 mètres sous le niveau du parking,
- ✓ 2 tirs par campagne d'exploitation annuelle,
- ✓ le déplacement de 2 à 3 camions par jour en phase d'exploitation.

Le projet se révèle ambigu quant à la **réhabilitation finale** en remise en eau de la carrière. De même, est ambiguë la **gestion des herbiers aquatiques** qui constituent notamment un habitat en eau douce favorable aux tritons.

La carrière rejettera ses **eaux pluviales** dans la canalisation reliant la station d'épuration à la mer (exutoire en mer). Des analyses des eaux rejetées de la carrière sont prévues mais pas d'indication qualitative sur les eaux rejetées depuis la carrière au regard des effets de cumul avec les eaux traitées par la station d'épuration et du contexte maritime du rejet final.

La MRAe relève l'absence de mention d'une mise à jour de l'arrêté sur le fonctionnement de la station d'épuration alors qu'il devrait **prendre en considération les apports en eau de la carrière**, ce qui pourrait modifier le rejet en mer.

La MRAe souligne la nature du projet conjuguée à la **forte sensibilité du contexte** induisant plusieurs enjeux environnementaux :

- ✓ Préservation de la biodiversité,
- ✓ Respect du cadre paysager dans le contexte Grand Site de France,
- ✓ Maîtrise des nuisances sonores ;
- ✓ Préservation d'une bonne qualité de l'air (pollution par poussière),
- ✓ Sécurité du public dans le contexte d'un site fréquenté toute l'année.

Au nombre de ses **recommandations environnementales** et patrimoniales, la MRAe cite :

- ✓ La production d'une estimation des besoins locaux en pierre d'Erquy,
- ✓ Une étude sur la présence de la faune sur le site présentant des relevés hivernaux, le fonctionnement de la carrière se déroulant d'octobre à mi-février,
- ✓ Un suivi et une gestion des habitats végétaux notamment pour les tritons,
- ✓ Elle constate la réduction sensible du volume d'eau présent et de sa qualité entraînant la réduction de la prédation des amphibiens ; et recommande de prévoir une mesure de compensation,
- ✓ Elle recommande de prévoir une forme de délimitation de la carrière qui devra concilier l'enjeu de la sécurité à celle de la biodiversité,
- ✓ Au titre du paysage et du patrimoine, elle recommande de qualifier l'intérêt patrimonial du sémaphore et des mesures d'évitement et de réduction pour améliorer l'esthétique du site et sa valeur de témoin géologique et pédagogique.

Au titre des nuisances et de la sécurité,

- ✓ Elle considère qu'une mesure triennale pour une seule habitation est faible pour assurer l'exploitabilité des contrôles acoustiques au regard de la proximité des premières habitations. La MRAe recommande un moyen de suivi capable de faciliter l'expression et la résolution des doléances.
- ✓ De même en est-il du risque de pollution de l'air par les poussières dont le contrôle devrait être situé au plus près de l'habitation et non pas en limite d'emprise.
- ✓ Des mesures en matière de sécurité du public doivent être produites concernant la circulation des camions.

La MRAe conclut sur l'enjeu du projet industriel motivé par un **enjeu patrimonial local** tout en soulignant son **contexte sensible**.

Le futur exploitant a apporté des réponses à la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne dont la qualité des eaux de rejet, la réhabilitation du site en fin d'exploitation, etc... Néanmoins, il est proposé au conseil municipal de solliciter des réponses satisfaisantes à ses différents questionnements :

1) Attentes spécifiques de la commune d'Erquy :

- ✓ Neutralité de l'impact sanitaire des eaux de rejet de la carrière cumulées avec les eaux usées de la station d'épuration rejetées en mer,
- ✓ **Réduction des nuisances sonores et de pollution de l'air** notamment par l'externalisation de l'activité de broyage et concassage,
- ✓ Mise en place de vérification de la **limitation de l'extraction aux besoins locaux** ;
- ✓ **Mesure de l'impact sur la structure de la voirie communale du passage des camions lourds**,
- ✓ **Fourniture des mesures de vibration** et de ses effets sur l'intégrité de la station d'épuration.

Au préalable, la demande de l'exploitant a été présentée en commission Urbanisme, Patrimoine et Environnement du 19 février 2021. Les membres présents, invités à consulter le dossier soit en mairie ou en ligne, ont pris note de la réouverture de la carrière. A cette date, les membres présents de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Environnement n'ont pas formulé d'avis.

Remarques et interrogations du Conseil Municipal

- ↳ Inquiétude par rapport à la **Station d'épuration** de la commune et la construction future d'un bâtiment technique pour le traitement de boues à proximité (permis accordé le 26 février dernier).
- ↳ **Inquiétude des riverains** par rapport à la dégradation de la chaussée, aux détonations et leurs conséquences sur leurs habitations, à la pollution de l'air et au bruit généré par l'exploitation.

VU la Commission Urbanisme, Patrimoine et Environnement en date du 19 février 2021,

VU les questions restées pendantes de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, les riverains et la commune d'Erquy,

CONSIDÉRANT la nécessité de pérenniser la production artisanale du grès rose d'Erquy destinée à satisfaire régulièrement et durablement aux prescriptions édictées par l'AVAP d'ERQUY devenue SPR aujourd'hui,

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

DE SOLLICITER de la **SARL BRETAGNE GRANITS** (« **GRANIT DE GUERLESQUIN** »), un complément d'information à l'appui de sa demande d'autorisation portant sur la réouverture et la remise en exploitation de la carrière de grès rose au lieu-dit Lourtuais à ERQUY, afin de répondre aux attentes et aux interrogations spécifiques ici formulées par la Commune d'Erquy, propriétaire de la carrière, savoir :

- **Neutralité de l'impact sanitaire des eaux de rejet de la carrière** cumulées avec les eaux usées de la station d'épuration rejetées en mer ;
- Mise en place de vérification de la **limitation de l'extraction aux besoins locaux** ;
- **Réduction des nuisances sonores et de la pollution de l'air, notamment par une externalisation de l'activité de broyage et de concassage** ;
- **Mesure de l'impact sur la structure de la voirie communale du fait du passage des camions lourds** ;
- **Fourniture des mesures de vibration** et de ses effets sur l'intégrité de la station d'épuration.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	08	19	00	19	14	5

Intervention consignée de Monsieur LOLIVE Jean-Paul : Il se prononce contre l'ouverture de la carrière de LOURTUAIS, à cause de l'aspect commercial de cette ouverture.

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					FORFAIT ENFANT 2021 : ACTUALISATION/INDEXATION AU BÉNÉFICE DE L'ÉCOLE PRIVÉE D'ERQUY « NOTRE-DAME » AU TERME DE LA PUBLICATION DE LA LOI 2019-791 DU 28-07-2019			
An	Mois	Jour	QN°	Subd				
2021	03	25	10	00				

Par délibération du 7 novembre 2019, la Commune a renouvelé pour la période 2019-2021 la convention de financement contractualisé avec l'école privée Notre Dame. Cette convention prolonge les dispositions de la Loi Blanquer qu'elle avait déjà anticipées (forfait maternelle).

Rappel des principales dispositions de la Loi Blanquer du 28-07-2019

► OBLIGATION D'INSTRUCTION DE LA PETITE ENFANCE 3-5 ANS

A compter de la rentrée scolaire 2019-2020, tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans sont concernés par **l'obligation d'instruction**. Tous ces enfants doivent donc désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils l'instruisent ou le font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est bien respectée.

► FINANCEMENT OBLIGATOIRE DES MATERNELLES PRIVEES (DISPOSITIF FACULTATIF ACTÉ A ERQUY)

Le financement des écoles maternelles est devenu obligatoire et le régime juridique du Contrat d'Association est encadré par le calcul analytique du coût moyen départemental

Les Dotations Communales Historisées et la Dotation 2021 (Hors Covid-19)

Forfait Enfant	Années Scolaires	Forfait-Enf Maternelle	Forfait-Enf Élémentaire	Dotations Maximales	Années Budgétaires
Année 1	2018-2019	► 1.156,72	► 498,97	46.767,40	2019
Année 2	2019-2020	► 1.163,14	► 501,74	41.530,58	2020
Année 3	2020-2021	► 1.165,93	► 502,94	41.927,53	2021

L'impact du COVID-19

Le coût salarial décompté depuis le mois de juin 2020 jusqu'au mois de février 2021 est évalué à 1.875,02 € (charges comprises), à raison de 6h/semaine. A compter de mars 2021, l'astreinte a été portée à 12 h/semaine et sera pérennisée jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire.

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer, Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER le montant du forfait-enfant 2021 des classes élémentaires et maternelles recalculé dans le cadre de la convention 2019-2021, soit 41.927,53 Euros ;

D'APPROUVER la prise en charge du surcoût lié à l'application des mesures de prévention sanitaires contre le COVID-19, à raison de 6h/semaine depuis juin 2020 et de 12h/semaine à compter du mois de mars 2021 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à majorer le 1^{er} acompte de la dotation 2021 à raison de 65% (par dérogation aux dispositions de l'article 10 de la convention) au regard de la situation d'urgence exposée par la direction de l'OGEC, et de prendre en charge le coût salarial imputable aux contraintes sanitaires du COVID-19.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

***Le Maire, Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021***

Conseil du 25-03-2021					LISTE DES EMPLOIS ELIGIBLES AU PAIEMENT		
An	Mois	Jour	QN°	Subd	DES HEURES SUPPLEMENTAIRES (A TAUX MAJORÉ)		
2021	03	25	11	00	ET DES HEURES COMPLEMENTAIRES (A TAUX CONSTANT)		

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il importe de délibérer pour confirmer les conditions d'octroi des heures supplémentaires validées par décision municipale du 21-12-2001. Il rappelle à cet effet que le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 est venu modifier le régime indemnitaire des travaux supplémentaires de la Fonction Publique de l'Etat. En application du principe de parité défini à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ces dispositions sont transposables à la Fonction Publique Territoriale.

En application du principe de parité précité, les agents territoriaux peuvent prétendre à l'indemnisation des heures supplémentaires, s'ils relèvent d'un cadre d'emplois ou d'un grade de catégorie C ou B (étant ici précisé que le décret n°2007-1360 du 19 novembre 2007 a supprimé l'indice plafond pour la catégorie B).

Toutefois, l'octroi des IHTS par l'autorité territoriale, implique d'identifier les cadres d'emplois ou les grades dont les missions requièrent la réalisation effective d'heures supplémentaires. En l'espèce, puisqu'il n'existe pas de liste préétablie qui recense les cadres d'emplois ou les grades territoriaux éligibles aux IHTS, il appartient à chaque collectivité, d'énumérer localement la liste des emplois qui ouvrent droit à la rémunération des heures supplémentaires.

- VU** la délibération municipale du 21 décembre 2001 relative aux conditions d'application des 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2002, et notamment les dispositions relatives au régime d'octroi des heures supplémentaires ;
- VU** la délibération municipale du 24 mars 2005 prise en application du décret 2002-60 du 14 janvier 2002 susvisé portant réforme des heures supplémentaires ;

***Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

DE CONFIRMER

les dispositions du protocole des 35 heures en date du 21 décembre 2001 relatives aux conditions d'octroi des heures supplémentaires, et d'autoriser l'autorité territoriale à octroyer le bénéfice des IHTS à l'ensemble des emplois permanents relevant des grades et cadres d'emplois visés au Tableau des Effectifs Permanents, et par extension à tous les emplois temporaires visés par les délibérations relatives au recrutement des agents saisonniers (période estivale notamment). NB : le paiement des heures complémentaires susceptibles d'être accordées aux agents placés à temps non complet n'est pas revalorisé au sens du décret 2020-592 du 15 mai 2020 relatif à la rémunération des heures considérées.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

***Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021***

Conseil du 25-03-2021					AGENTS SAISONNIERS 2021 DÉTERMINATION DES INDICES DE REMUNERATION	
An	Mois	Jour	QN°	Subd		
2021	03	25	12	01		

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'obligation d'arrêter la grille de rémunération des agents saisonniers en précisant leur service d'affectation, et propose le barème suivant :

INDICES MAJORÉS DES AGENTS SAISONNIERS						
Régisseurs Saisonniers	Ports de Plaisance	35 h	Non Encadrant	C1 / Échelon 4	IB 358	IM 333
Animation Sportive	Animateurs Cap Armor Convention avec le CG22	35 h	Encadrants des Publics	C1 / Échelon 7	IB 370	IM 342
Agents Saisonniers	Tâches Ménagères Cuisine Centrale Portage des Repas à domicile Nettoyage des plages Balayage à la voirie Espaces Verts Police Municipale	35 h	Non Encadrants	C1 / Échelon 1	IB 354	IM 330
	Maître-Nageurs Sauveteurs (via le SDIS-22)					
Effectif Max Juillet-Août	Équivalent Tps Complet	Affectations Physiques	Indices Majorés	Congés Payés	Statut des Recrues	
Mini	25	A Déterminer	IM 330	10%	Agents Saisonniers	
Maxi (+5)	30	A Déterminer	IM 363			

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

- DE PRÉVOIR** un recrutement complémentaire dans la limite de cinq postes au titre des imprévus, à rémunérer suivant l'affectation de service ;
- D'APPROUVER** la grille de rémunération des agents saisonniers ci-dessus recensés conformément aux indices majorés ci-dessus référencés, sans préjudice des majorations accessoires, versées notamment, au titre des jours fériés ouvrés [le cas échéant] ;
- D'APPROUVER** les périodes de service prévisionnelles conformément au descriptif joint en annexe, attendu que la durée maximale des postes saisonniers ne peut excéder une période de six mois au cours des douze derniers mois écoulés, la période d'anticipation ou de prolongation susceptible d'être actionnée en tant que de besoin par le maire ou par son adjoint au personnel devant s'effectuer dans les limites du plafond légal des six mois précités ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à anticiper et à prolonger le recrutement du personnel saisonnier dans la limite de deux mois au regard des périodes de travail effectives initialement prévues par le tableau des affectations, sans préjudice des rémunérations maximales applicables aux services concernés ;
- D'APPROUVER** le versement d'une indemnité compensatrice de congés payés de 10% pour ceux des agents saisonniers n'ayant pu apurer la fraction de leur congé contractuel pendant leur période de service [en règle générale, les agents sont recrutés au maximum pour deux mois, en juillet et août].

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

**Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021**

Conseil du 25-03-2021					<ul style="list-style-type: none"> □ OPÉRATION CAP SPORTS, CAP CULTURE □ PETITES VACANCES : FÉVRIER, PÂQUES ET TOUSSAINT □ OPÉRATIONS HEBDOMADAIRES PERMANENTES : ANNÉE CIVILE 2021 				
An	Mois	Jour	QN°	Subd					
2021	03	25	12	02					

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de prévoir le recrutement de personnel vacataire pour assurer le suivi et l'encadrement des opérations « Cap Sports, Cap Culture » à l'occasion des petites vacances scolaires, l'ensemble des animations sportives et culturelles étant prévues pour des périodes d'intervention maximale de dix jours.

La Commune assure la conduite des opérations en collaboration avec le Conseil Départemental et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Jeunesse et des Sports). La dépense prévisionnelle maximale par opération est plafonnée à **6.000 €**.

Animateurs Sportifs et Culturels		VACATIONS HORAIRES / EDUC APS PRINC. 2C				Heures Anim	Journées Anim	Salaire Brut Individualisé	Dépense Totale
		ÉCHELON	IB	IM	VACATION				
BE ou DEUG	3	8	506	436	13,47	4	10	538,80	1 616,40
Cadres Fédéraux	3	7	480	416	12,85	4	10	514,00	1 542,00
BAFA Périsportifs	3	3	415	369	11,40	4	10	456,00	1 368,00
TOTAL	9	Coût du recrutement hors charges patronales							4 524,40

***Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

- DE PRENDRE** en charge le coût unitaire total de chaque opération « Cap Sports, Cap Culture » à concurrence d'un montant de 6.000 € pour chacune des petites vacances scolaires **2021** ;
- DE RECRUTER** au maximum 9 Animateurs « Cap Sports, Cap Culture » rémunérés à la vacation selon et suivant les barèmes ci-dessus définis, avec la faculté de procéder, le cas échéant au transfert de postes entre les différents niveaux de recrutement ;
- DE SOLLICITER** les prestations extérieures des animateurs spécialisés dans le domaine du sport, des loisirs et de la culture, afin d'assurer la continuité des activités hebdomadaires rattachées au dispositif « Cap Sport, Cap Culture à l'année », la vacation horaire étant plafonnée à 25 Euros brut ;
- DE SOLLICITER** les subventions susceptibles de cofinancer à l'ensemble des dépenses supportées par la Commune, au regard de ses engagements contractuels et conventionnels, sans préjudice des opérations non conventionnelles susceptibles d'être éligibles aux différents fonds de concours.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

***Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021***

Conseil du 25-03-2021					<ul style="list-style-type: none"> • SINISTRE MOUILLAGE / OCTOBRE 2020 • INDEMNITÉ A VERSER À M. ALEXANDRE DAYOT • DOMMAGES SUR NAVIRE TIERS SUITE A DEFAILLANCE EQUIPEMENT • PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RÉPARATION POUR UN MONTANT DE 1.248,94 € TTC
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2021	03	25	13	00	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre responsable ci-après référencé et demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre en charge les frais occasionnés.

DATE DU SINISTRE	10-2020	Numéro de Sinistre	20.220500690 E
SINISTRÉ-PLAIGNANT	Monsieur Alexandre DAYOT – 33 bis rue de la Corniche – 22430 ERQUY		
TITULAIRE DE LA CREANCE	Monsieur Alexandre DAYOT – 33 bis rue de la Corniche – 22430 ERQUY		
DOMMAGES MATÉRIELS	Dégâts portés au navire		
DOMMAGES CORPORELS	Néant		
ORIGINE DU SINISTRE	Défaillance équipement communal		
ASSUREUR COMMUNAL	MMA		
CONTRAT D'ASSURANCE	Contrat de base n°141 604 021		
COÛT DE L'INDEMNITÉ	1.248,94 € TTC		
PRISE EN CHARGE ASSURANCE	Indemnité assurantielle sans objet		
SOLDE COMMUNAL	1.248,94 € TTC		

***Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

DE FIXER à **Mille Deux Cent Quarante Huit Euros et Quatre Vingt Quatorze Centimes TTC** (1.248,94 € TTC) le montant de la pris en charge communale à verser au tiers sinistré ci-dessus visé, savoir, M. Alexandre DAYOT.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	00	27	00	27	27	00

***Le Maire,
Henri LABBE,
Erquy, Jeudi 25 mars 2021***